

Paris, le 16 mars 2020

Communiqué de l'Agence du Service Civique

En application des mesures gouvernementales relatives à l'épidémie de Covid-19, jusqu'à nouvel ordre un grand nombre de missions de Service Civique ne peuvent de fait être réalisées sur le territoire national dans les conditions prévues.

Dans ce contexte, l'Agence du Service Civique rappelle que **les contrats d'engagement en cours sont maintenus dans tous les cas**. Ainsi, le versement des indemnités et prestations dues par l'Etat et par les organismes d'accueil aux volontaires est maintenu, et ce même quand la mission concernée est interrompue. Il en va de même des versements de l'Etat aux organismes d'accueil.

Il est rappelé que **les organismes d'accueil de volontaires du Service Civique doivent se conformer strictement aux consignes du Gouvernement et des services préfectoraux**. Les consignes nationales face à l'épidémie sont communiquées et mises à jour sur le lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Les informations du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse sont communiquées à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/>.

Il est ainsi souligné qu'**un volontaire ne peut effectuer les tâches afférentes à sa mission dès lors que leurs conditions d'exercice ne peuvent répondre aux consignes précitées**. Les organismes doivent donc autoriser l'absence exceptionnelle des volontaires résultant de l'application des mesures de protection. Autant que possible, les outils numériques qui permettraient de poursuivre à distance tout ou partie de certaines missions peuvent être utilisés, en lien bien sûr avec le tuteur ou la tutrice de la mission qui reste la personne de référence de chaque volontaire.

Eu égard à la fragilité et/ou à l'isolement de certains volontaires, nous invitons les organismes d'accueil à faire preuve de la plus grande bienveillance et disponibilité, notamment en les assurant de la continuité de leur statut, en s'assurant de leur bonne information sur le contexte sanitaire, notamment en les orientant vers les sites officiels d'information mentionnés ci-dessus et en maintenant avec eux la continuité des échanges.

Face à la crise exceptionnelle à laquelle notre pays doit faire face, nous savons pouvoir compter sur l'esprit de responsabilité de l'ensemble de la communauté du Service Civique. Nous sommes unis par notre attachement aux valeurs du civisme. Aujourd'hui, être engagé et civique, c'est montrer l'exemple, respecter les gestes barrière et limiter son activité au strict nécessaire.

Si ces consignes devaient évoluer, nous vous en informerons sans délai.

L'Agence du Service Civique.
